Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 007-200039808-20250415-2025_04_019-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 15 avril 2025
Convocation du 8 avril 2025

N° 2025_04_019

Objet : Déchets - convention de partenariat pour la mise en place du compostage de biodéchets en bout de champs à Lagorce

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du Conseil, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)
Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN
Pouvoirs : Nicole ARRIGHI à Guy CLEMENT, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Thierry BESANCENOT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL,
Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38
Vote contre : pour : 38 abstention :

Jean-Claude DELON Vice-Président en charge des déchets, rappelle que dans le cadre de l'expérimentation de collecte des biodéchets auprès de restaurateurs volontaires de Vallon Pont d'Arc et Ruoms, une convention définissant les conditions d'accès et d'utilisation de la parcelle située à Lagorce doit être signée entre les différents partenaires :

- Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche (SICTOBA)
- Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie (PAiT)
- GAEC La Figère (propriétaire de la parcelle mise à disposition)

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention à passer avec les différents partenaires,

Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président

Luc PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE * 07150 VALLON PONT D'ARC *

La Secrétaire de séance

Monique MULARONI